

---

---

**Granulés crus de liège — Échantillonnage**

*Granulated cork — Sampling*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 2067:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8a10ff8-7ade-4066-b2eb-af5b775c3f9b/iso-2067-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8a10ff8-7ade-4066-b2eb-af5b775c3f9b/iso-2067-1998>



## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2067 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 87, *Liège*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 2067:1988), dont elle constitue une révision technique.

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse  
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

# Granulés crus de liège — Échantillonnage

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode pour l'échantillonnage des granulés crus de liège.

Considérant que les caractéristiques des granulés crus doivent être contrôlées avant tout pressage, la présente Norme internationale n'est applicable qu'aux granulés en vrac n'ayant subi aucun traitement de pressage, de sortie des silos ou d'ensachage.

## 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 633:1986, *Liège — Vocabulaire*.

ISO 3534-1:1993, *Statistique — Vocabulaire et symboles — Partie 1: Probabilité et termes statistiques généraux*.

ISO 3951:1989, *Règles et tables d'échantillonnage pour les contrôles par mesures des pourcentages de non conformes*.

## 3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 3534-1 et l'ISO 3951 (pour les termes relatifs à l'échantillonnage) et celles données dans l'ISO 633 s'appliquent.

## 4 Appareillage

### 4.1 Récipients pour échantillonnage, avec fermeture.

## 5 Mode opératoire

### 5.1 Généralités

Évaluer la masse initiale totale du lot destiné à l'échantillonnage.

Afin de garantir que les échantillons pour laboratoire sont représentatifs du lot, l'échantillonnage (5.2 à 5.3) doit être effectué au hasard et aussi rapidement que possible, mais toujours dans les 24 h.

### 5.2 Prélèvements élémentaires

#### 5.2.1 Généralités

Effectuer les prélèvements élémentaires sur les produits en vrac ou dans les sacs, conformément à 5.2.2 et 5.2.3, respectivement.

Effectuer les prélèvements élémentaires par lot, à raison de 0,5 litre pour 100 kg de granulé.

Les échantillons doivent toujours être prélevés séparément; les lots de différents types de granulé ne doivent pas être mélangés pour l'échantillonnage.

#### 5.2.2 Produit en vrac

Sauf stipulation contraire dans le contrat, espacer les prélèvements élémentaires de manière qu'ils couvrent toute la masse du lot.

#### 5.2.3 Produit en sacs

Sauf stipulation contraire dans le contrat, effectuer l'échantillonnage conformément à l'ISO 3951.

Sauf stipulation contraire dans le contrat, pratiquer, pour chaque sac considéré, un prélèvement de 1 litre, en procédant à plusieurs prises (deux, trois, quatre ou davantage) en différents points du sac.

### 5.3 Échantillonnage global

Réunir les prélèvements élémentaires et bien les mélanger pour obtenir un échantillon global homogène.

Dans tous les cas (vrac ou sacs), l'échantillon global doit avoir un volume d'au moins 15 litres (dans le cas de petits granulés, c'est-à-dire ceux qui passent au travers du tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille), et de 22 litres (dans le cas de gros granulés, c'est-à-dire ceux retenus sur le tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille).

### 5.4 Échantillon réduit

Réduire, si nécessaire, l'échantillon global, jusqu'à obtention d'un échantillon de 15 litres (dans le cas de petits granulés, c'est-à-dire ceux qui passent au travers du tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille), et de 22 litres (dans le cas de gros granulés, c'est-à-dire ceux retenus sur le tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille).

### 5.5 Échantillons pour laboratoire

Diviser, si nécessaire, l'échantillon réduit en autant d'échantillons pour laboratoire qu'il y a de destinataires d'un échantillon de granulés du lot.

## 6 Emballage et étiquetage des échantillons pour laboratoire

### 6.1 Emballage

Les récipients pour échantillonnage (4.1) doivent être propres et secs. Leur fermeture doit être étanche.

## 6.2 Étiquetage

Les informations suivantes doivent figurer sur les étiquettes:

- a) désignation du produit;
- b) marque d'identification ou numéro du lot;
- c) nom du fournisseur;
- d) nom de l'acheteur;
- e) lieu, date et heure de l'échantillonnage;
- f) nom et signature du surveillant de l'échantillonnage.

## 7 Rapport d'échantillonnage

Si un rapport d'échantillonnage est rédigé, il doit contenir, outre les informations prévues en 6.2, les indications suivantes:

- a) le conditionnement des granulés échantillonnés (vrac ou sacs, nombre de sacs, etc.);
- b) la technique d'échantillonnage utilisée, si elle est différente de celle qui est spécifiée dans la présente Norme internationale;
- c) le compte rendu de tous les incidents susceptibles d'avoir eu une influence sur l'échantillonnage.

[ISO 2067:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8a10ff8-7ade-4066-b2eb-af5b775c3f9b/iso-2067-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8a10ff8-7ade-4066-b2eb-af5b775c3f9b/iso-2067-1998>

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2067:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8a10ff8-7ade-4066-b2eb-af5b775c3f9b/iso-2067-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8a10ff8-7ade-4066-b2eb-af5b775c3f9b/iso-2067-1998>

---

---

### ICS 79.100

**Descripteurs:** liège, matière granuleuse, échantillonnage, échantillon, emballage, étiquetage.

Prix basé sur 3 pages

---

---